

PROCÈS-VERBAL

DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 9 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi neuf juin à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yvan LUBRANESKI, Maire,

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Christophe BERTRAND, Guillaume ESPINOSA, Jean-Paul GRUFFEILLE, Grégoire LANCELOT, Franck LOSSIE, Yvan LUBRANESKI, Emmanuelle PERRELLON, Florence PLEVEN, Frédérique PROUST, Carole SAGNELLA, Sylvie TREHIN et Alexandre VABRE.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : Mesdames et Messieurs Morgane BELIN (pouvoir à Jean-Paul GRUFFEILLE), Dominique BINET (pouvoir à Sylvie TREHIN), Réjane BRANGEON BOULIN (pouvoir à Frédérique PROUST), Karl-Heinz GATTERER (pouvoir à Yvan LUBRANESKI), Florence HANNA (pouvoir à Carole SAGNELLA), Marc PRABONNAUD (pouvoir à Grégoire LANCELOT) et Alexandre VIGNE (pouvoir à Franck LOSSIE).

A été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance : Madame Frédérique PROUST.

Conseillers en exercice : 19 - Présents : 12 - Votants : 19

1. DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1.1. DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL DES MOLIERES ET DES SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

Monsieur Yvan LUBRANESKI, Rapporteur,

Le conseil municipal de la commune des Molières s'est réuni à la mairie le vendredi neuf juin à dix-huit heures, pour procéder à la désignation des délégués des conseillers municipaux de la commune des Molières et des suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code électoral, et notamment les articles L. 279 à L. 293, R. 131 à R. 148,

Vu le décret n°2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'instruction NOR IOMA2308397J du 30 mars 2023, relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Vu l'arrêté n°2023-PREF-DRCL/083 du 26 mai 2023 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués, de délégués supplémentaires et de suppléants pour la désignation du collège électoral en vue de l'élection des sénateurs,

Composition du bureau électoral :

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes. Il s'agit de Madame Sylvie TREHIN, Monsieur Jean-Paul GRUFFEILLE ainsi que de Monsieur Grégoire LANCELOT et Monsieur Franck LOSSIE.

La présidence est assurée par Monsieur Yvan LUBRANESKI, Maire.

Election des délégués et des suppléants :

Une seule liste a été déposée et enregistrée à savoir :

** liste « En avant Les Molières »*

La liste est composée de :

- Monsieur Jean-Paul GRUFFEILLE
- Madame Emmanuelle PERRELLON
- Monsieur Alexandre VABRE,
- Madame Florence PLEVEN
- Monsieur Karl-Heinz GATTERER
- Madame Frédérique PROUST
- Monsieur Yvan LUBRANESKI
- Madame Sylvie TREHIN

Monsieur Yvan LUBRANESKI, Président, rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

19 conseillers municipaux concernés : (5 délégués à désigner, 3 suppléants, 1 liste déposée)

- Nombre de bulletins : 19
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 19

La liste « En avant Les Molières » obtient donc 19 voix et la totalité des sièges.

Monsieur le Maire proclame les résultats définitifs :

** liste « En avant Les Molières » :*

- Monsieur Jean-Paul GRUFFEILLE
- Madame Emmanuelle PERRELLON
- Monsieur Alexandre VABRE,
- Madame Florence PLEVEN
- Monsieur Karl-Heinz GATTERER
- Madame Frédérique PROUST
- Monsieur Yvan LUBRANESKI
- Madame Sylvie TREHIN.

SÉANCE LEVÉE A 18 H 25.